

# TONINFO

Bulletin municipal d'information de Saint Antonin du var

Mars 2012

**« Avoir le souci du débat honnête, fondé sur une confrontation pacifiée et sereine des arguments contraires »**

**D**e nos souvenirs d'école il est probablement dans la mémoire de plusieurs d'entre nous, cette histoire de Jean de La Fontaine : *En prévision d'un banquet que devait donner son maître, Esope est chargé d'aller au marché et d'y acheter la meilleure des nourritures. Le coursier revient avec des langues, uniquement des langues, avec lesquelles il compose un menu complet et délicieux. Le lendemain, intrigué par le choix de son serviteur, le maître lui demande de retourner au marché et de lui ramener la pire des nourritures qu'il puisse trouver. Esope revient à nouveau avec des langues et seulement des langues. Sommé de s'expliquer sur ses choix, il répond par cette fameuse allégorie : « La langue est la meilleure et la pire des choses »*

Bien évidemment chacun perçoit que le paradoxe n'est qu'apparent. Dans l'esprit du fabuliste, la langue symbolise en fait la parole. Ce parallèle est d'ailleurs confirmé par Esope lui-même en ces termes : *« Si on dit de la langue qu'elle est l'organe de la vérité, le lien de la vie civile, la clef de l'instruction et des sciences; elle peut être aussi celui de l'erreur, de la calomnie, de la destruction et de la méchanceté. Si d'un côté elle loue, de l'autre elle peut aussi proférer des blasphèmes »*

Si j'ai choisi aujourd'hui d'évoquer ce texte d'une antique référence, ce n'est certainement pas pour m'ériger en moraliste ou censeur. Ce serait inconvenant, présomptueux et surtout ridicule.

Mais, très humblement, à titre personnel comme au nom des conseillers municipaux, qu'il me soit permis de m'y adosser pour former un vœu : celui de la pondération et de la mesure. Pourquoi ce souhait ? Parce que le contexte me l'inspire.

A quelque niveau que l'on se place, local, national ou international, le semestre qui s'ouvre est indéniablement porteur de germes potentiellement polémiques. Les motifs d'échanges, de discussions, de débats seront nombreux. Les opinions vont avoir maintes occasions de s'exprimer et de se confronter. Des idées et des projets défendus par certains peuvent tout aussi légitimement être contestés par d'autres. Il est d'ailleurs heureux qu'il en soit ainsi. Mais ce capital de liberté n'a de valeur que s'il est empreint de nuance, de dignité et de respect. Gageons que, quels que soient les événements, nous aurons à cœur, dans notre village, de préserver une trame relationnelle dépouillée d'esprit partisan, malveillant ou belliciste.

Bien cordialement

**SB**

## LE CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2012

**Une fois n'est pas coutume, mais au regard de l'importance de quelques délibérations et de l'originalité de certaines autres, adoptées lors de la séance publique du conseil municipal du 9 février, il paraît opportun d'en dresser ici une synthèse.**

### Convention de projet urbain partenarial (PUP) :

Le PUP est un nouvel outil de financement des équipements publics, qui permet d'assurer le préfinancement des équipements publics des communes par des opérateurs privés. Le conseil municipal a donné son accord pour la signature d'une convention PUP avec un opérateur privé local qui en a fait la demande.

### Cession et création de portions de chemins ruraux :

Pour faire suite aux demandes de riverains, le conseil municipal a autorisé le maire à lancer le processus d'aliénation et de création de chemins ruraux. Une enquête publique sera ouverte dans les semaines à venir, à ce sujet.

**Modification du tarif de l'eau :** Pour faire face aux besoins en investissements ET pour inciter à économiser l'eau, le conseil municipal a accepté la nouvelle tarification par tranche de la consommation d'eau potable. (voir détails en infos locales)

### Création d'un poste d'adjoint administratif à mi-temps :

Afin d'assurer les charges administratives croissantes, tout en ne réduisant pas les horaires d'ouverture au public, le recrutement d'une adjointe administrative à mi temps a été accepté par le conseil.(cf. Page 2)

### Redevance stationnement vente ambulante ::

Le CM a fixé la redevance mensuelle pour une vente ambulante de légumes. *Voir en page 4.*



## PARC PHOTOVOLTAÏQUE

### Arrêté accordant un permis de construire au nom de l'Etat

Par arrêté en date du 7 février 2012, le Préfet du Var a accordé le permis de construire à la SARL SOLAIRE-PARC, pour la construction d'un parc photovoltaïque avec locaux techniques préfabriqués, sur un terrain situé lieu-dit SARGLES, à Saint Antonin du var, pour une surface hors-œuvre nette créée de 126m<sup>2</sup>.

Par arrêté daté du même jour, le Préfet a accordé le permis de construire à la même société, pour la construction du même type de parc photovoltaïque sur un terrain situé lieu-dit ROQUE SENGLÉ à Saint Antonin du var, pour une surface hors-œuvre nette créée de 42 m<sup>2</sup>.

## Plan Local d'Urbanisme

L'enquête publique s'achève le vendredi 2 mars 2012 à midi. Madame Chervet, commissaire-enquêteur, dispose désormais d'un mois pour rédiger son rapport d'enquête et émettre un avis sur notre projet, que chacun pourra consulter en mairie.

A la mi-avril, le conseil municipal se réunira, pour examiner les observations ou recommandations du commissaire et éventuellement modifier en conséquence le projet. Il pourra alors délibérer sur l'approbation du plan local d'urbanisme et du schéma directeur d'assainissement associé.

Un mois après cette délibération, le PLU deviendra exécutoire. Il se substituera au POS de 1999, et sera dès lors opposable aux tiers.



## TARIFICATION DE L'EAU

Après prise en considération :

- des exigences environnementales,
- des besoins en investissements,
- de l'augmentation du coût des prestations du syndicat d'Entraigues,

Après examen des simulations établies par la commission des finances;

Considérant par ailleurs que les études conduites par la société des eaux Rhône, Méditerranée, Corse, indiquent qu'une consommation de 120m<sup>3</sup>/an/abonné est une référence optimale,

le conseil municipal a décidé d'adopter le principe d'une tarification de l'eau potable par tranche, et de l'établir comme suit :

- Jusqu'à 120 m<sup>3</sup>/an : 1 €HT/m<sup>3</sup> (donc sans changement par rapport au tarif appliqué à ce jour)
- De 121 à 250 m<sup>3</sup>/an : 1.15 €HT/m<sup>3</sup>
- De 251 à 500 m<sup>3</sup>/an : 1.25€HT/m<sup>3</sup>
- À compter de 501 m<sup>3</sup> : 1.50 €HT/m<sup>3</sup>

La part forfaitaire annuelle (acquittée par tous les abonnés, indépendamment de la consommation) reste fixée à 40€HT /an.

Cette tarification entrera en vigueur tout de suite après le prochain relevé (courant mars 2012) et impactera donc les factures que vous recevrez en 2013.

## DOSSIER

Même en France, pays qui a toujours bénéficié de belles réserves d'eau, de nouveaux devoirs s'imposent en termes de préservation de la ressource : nouvelles règles en matière de qualité pour atteindre le « bon état écologique », obligation d'économiser pour anticiper le réchauffement climatique... Dans tous ces combats, les maires ont à jouer un rôle majeur.

# 1,5

milliard de mètres cubes perdus en France chaque année à cause des fuites

# 906 000

km de réseaux à renouveler  
(Source : Canaliseurs de France)

## Préservation de la ressource en eau : les maires en première ligne

FÉVRIER 2012 MAIRES DE FRANCE ♦ 31

**Pour mieux vous servir** : Comme décidé par le conseil municipal, les services municipaux vont, dans les tous prochains jours, s'enrichir des compétences d'une nouvelle employée. X...., agent administratif de 2<sup>o</sup> classe, forte d'une solide expérience dans diverses mairies, a signé un contrat d'embauche à mi-temps et répondra ainsi au vœu de renforcement que l'équipe administrative en place exprimait depuis longtemps.

## ETAT CIVIL 2011

**Au cours de l'année écoulée, notre commune a :**

- déploré 2 décès
- célébré 2 mariages
- accueilli 7 nouveaux nés

## ENLEVEMENT DES ENCOMBRANTS

**JEUDI 1<sup>o</sup> - 15 et 29 Mars**

**Entre 08.00 et 12.00 - Tel : 04 94 04 42 08**

## TAXES DE SEJOUR

Depuis 2005, la taxe de séjour est instituée



par le syndicat mixte de la Provence Verte, sur l'ensemble des 39 communes, dont la

notre, qui le composent. Rappelons que **tous les hébergeurs** ont le devoir de la collecter et d'en reverser l'intégralité au syndicat.

Il nous est demandé de rappeler cette règle à toutes les personnes concernées.

## SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DU PAYS BRIGNOLAIS



La communauté de communes « Comté de Provence » a pour projet de créer une « Société Publique Locale »; aux fins de doter notre intercommunalité d'un outil de conception et de réalisation de nos projets.

Cette SPL serait en mesure d'intervenir au profit des communes adhérentes dans les domaines suivants :

- mettre en œuvre un projet urbain, une politique de l'habitat ,
- organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques ,
- favoriser le développement des loisirs et du tourisme ,
- réaliser des équipements collectifs,
- permettre le renouvellement urbain,
- sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels,
- réaliser des études préalables aux opérations d'aménagement,
- procéder à toute acquisition et cession d'immeubles en vue de la réalisation des actions et opérations d'aménagement ,
- etc.

Lors d'une prochaine séance publique, le conseil municipal se prononcera sur notre adhésion à cette SPL

## L'INTERCOMMUNALITE

➔ Selon le bilan dressé par la direction générale des collectivités territoriales au 1<sup>o</sup> janvier 2012 : Sur les 36 683 communes de France, seules 1 380 ne sont pas intégrées dans une intercommunalité.

➔ Il est désormais quasiment acquis que le schéma de l'intercommunalité varoise ne sera arrêté qu'en juin 2012 (après les élections). Les nouvelles communautés de communes ou d'agglomérations ainsi définies seraient alors effectives au 1<sup>o</sup> janvier 2014. C'est donc à cette date là que Saint Antonin passerait du Comté de Provence à la Communauté d'agglomération dracénoise (CAD)... [Mais d'ici là???

## LE MAIRE ET LA LIBERTE DU COMMERCE



*Faute de connaître les textes règlementaires en la matière, ou de ne pas assister aux débats du conseil municipal où nous traitons de ces sujets, d'aucuns pourraient s'étonner de constater que nous autorisons les ventes ambulantes sur le territoire communal. Il n'est donc pas superflu d'apporter ici les précisions qui suivent.*

**De manière générale, le maire ne doit pas porter une atteinte illégale à la liberté du commerce et de l'industrie en édictant des interdictions trop générales ou absolues.**

Ainsi, il ne peut interdire totalement l'exercice du commerce ambulant que sur une partie du territoire de sa commune ou à certaines heures. Il peut, par exemple, interdire l'activité des marchands ambulants dans un secteur de la commune si cette mesure est justifiée par l'agrément, la commodité et la sécurité que les usagers et notamment les touristes sont en droit d'attendre de l'usage normal de lieux publics destinés à la villégiature et à la promenade (Conseil d'Etat 23 septembre 1991 - Commune de Saint-Jean-de-Luz). Il peut également en limiter le nombre et fixer les emplacements où pourront s'installer les commerçants ambulants (Conseil d'Etat 17.01.1986 - Commune de Boulogne-sur-Mer - C.E. 24.07.1987 - Commune d'Anglet). **Les restrictions ainsi créées doivent être justifiées par des motifs de tranquillité, de sécurité ou de salubrité publique. Les conditions de délivrance des autorisations de stationnement ne doivent pas comporter de discriminations injustifiées, tendant, par exemple, à privilégier les commerçants résidant dans la commune.**



# Infos diverses



## RANDONNÉES

**Jeudi 1<sup>er</sup> mars** - 08h30

Le Thoronet - Le Villard

**Jeudi 15 mars** : 08h30—Ste Anastasie :

La Barre de Saint Quinis - 13.5km - 4h30

**Jeudi 29 mars** - 08h30 - 1/2 journée

Bras : Colline du Défens - 6.5km - 2h30

Rendez vous de départ : Place Jean Fustier

## L'été à la montagne

En Savoie, à MERIBEL MOTTARET, du 07 juillet au 01<sup>er</sup> septembre 2012, la commune dispose d'un appartement d'environ 30m<sup>2</sup>, pour 4/5 personnes, comprenant : Séjour avec 2 lits plés gigognes, chambre avec 2 lits ,



**IL RESTE QUELQUES CRENEAUX DISPONIBLES!**

sim -  
kitchenette équipée, salle de bains, WC séparés.  
Animations pour enfants et ados, randonnées avec guide.

Il vous est proposé d'en bénéficier, pour des séjours d'une semaine, à des tarifs de location préférentiels ( de 180 à 220 €/semaine).

Pour qu'un maximum d'entre vous puisse bénéficier de ce séjour, la durée de la réservation ne pourra excéder une semaine par famille. Renseignements complémentaires et réservations auprès de Laurence au secrétariat de la mairie.

Un des deux poèmes sous forme d'acrostiche, que M. Sarramea a composés en l'honneur de notre commune, et que nous publions avec nos compliments et nos plus vifs remerciements.

### ACROSTICHE pour le village

Saint Antonin,

S'éveille aux chants de Germinal,

Aux joies de la garrigue embaume Floréal,

Intense est la fragrance au miel de Prairial.

Nous aimons le blé mur, honorant Messidor.

Tout ombrage accueillant apaise Thermidor.

Aux saveurs des jardins rayonne Fructidor,

Nimbant la pampre d'or s'annonce Vendémiaire.

Tulle clair au vallon enjolvant Brumaire,

O douceur du foyer aux longs soirs de Frimaire!

Nacré, le givre pure étincelle à Nivose;

Il gémit le mistral dans les nuits de Ventose.

Nuage et draperies dessinent Pluviose.

Jean SARRAMEA  
de Saint Raphael

### Un Dimanche en Provence

#### Verte

Poursuivons la découverte du patrimoine de la Provence Verte, et retrouvons nous le dimanche 18 mars pour une journée placée sous le signe de la nature et de la biodiversité.

Le matin au valon des Carmes à Barjols et l'après midi aux sources de La Bresque, les balades seront guidées et commentées par des spécialistes.

Rendez vous dimanche 18 mars à 10 h 00, devant l'entrée du valon des Carmes à Barjols.

### APERÇU DES ANIMATIONS 2012

Mardi 8 mai : Cérémonie

Dimanche 13 mai : Mechoui

Vendredi 22 juin : Fête de la musique

Samedi 14 juillet : Fête Nationale

Samedi 21 et dimanche 22 juillet : la fête au village et son aïoli du dimanche soir

Mercredi 15 août :

Soirée Pistou

Samedi 8 septembre :

Journée des associations et vide-grenier

Dimanche 9 septembre : La Paella à Mentone.

Et d'autres rendez vous en préparation !

### PARRAINAGE D'ANIMATIONS

Commerçants, artisans, producteurs, entrepreneurs, ... vous pouvez parrainer une des animations programmées pour cette année.

Adressez vous à Laurence en mairie.  
Merci

### ODEL VAR

Du 23 avril au 4 mai, programme de printemps comportant des séjours variés pour tous ages . Citons par exemple :

Ferme et jardinage ( 6/9 ans) au Logis du Pin; Stage foot (9/12 ans) à Sjt Jean des Crots; Stage voile et anglais (9/12 ans) à La Londe; City Trip à Paris ( 13/15 ans); Ski et multi-activités (14/17ans) à Barcelonnette...

Plus d'informations et de précisions sur les dates, les tarifs et les conditions de réservations au 04 94 925 985 ( 9H/18H)